

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Natrii perboras

N° d'article 06645600 **Identification de substance / produit**

EINECS-Nr. 234-390-0

INCI SODIUM PERBORATE
N° d'enregistrement 01-2119516039-43-XXXX

Reach

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique, Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318 Repr. 1B H360FD STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

Danger

Mentions de danger ***

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un

diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]; tétraborate de disodium,

anhydre

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Caractérisation chimique

substances

Poids moléculaire

Valeur 154.86 g/mol

Composants dangereux ***

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

No. CAS 11138-47-9 No. EINECS 234-390-0

Numéro 01-2119516039-43-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 2 H272
Acute Tox. 4 H302
Eye Dam. 1 H318
Repr. 1B H360Df
STOT SE 3 H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 >= 22 Eye Irrit. 2 H319 >= 14 < 22 Repr. 1B H360D >= 6,5 < 9



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

Repr. 1B H360D >= 9

tétraborate de disodium, anhydre

No. CAS 1330-43-4 No. EINECS 215-540-4

Numéro 01-2119490790-32

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360FD

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B +360F >= 4,5

D

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, Vomissements, troubles de système nerveux central

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit anime la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir appareil de protection respiratoire prêt. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Utiliser des récipients en aluminium. Utiliser des récipients en acier fin.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Métaux, Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 6.1D Matières dangereuses non

combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 /

toxiques ou à effet chronique

Classe de stockage (Suisse) 6.1 Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Stocker au sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

tétraborate de disodium, anhydre

Liste SUVA Type MAK

Valeur Unite à courte terme 0,8 ppm(V)
Valeur limite à courte terme 0,8 ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc R1BF R1BD ;OAW, NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

tétraborate de disodium, anhydre

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition orale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 0.79 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 159.5 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

Ouvrier

Long terme

orale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 316.4 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'exposition Long terme
Voie d'exposition par inhalation
mode d'effet Effet systémique

Concentration 3.4 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Consentation

Groupe de réf.

Long terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 6.7 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'exposition Aigu mode d'effet Effet local

Concentration 11.7 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier Durée d'exposition Aigu



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

mode d'effet Effet local

Concentration 11.7 mg/m³

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur
Durée d'exposition Long terme
Voie d'exposition orale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 0.36 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur
Durée d'exposition Long terme
Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 36 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

Ouvrier

Long terme

dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 101 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Consommateur

Long terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 0.5 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Ouvrier

Long terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 2 mg/m³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

tétraborate de disodium, anhydre

Valeur type PNEC
Type Eau salée

Concentration 2.9 mg/l

Valeur type PNEC
Type Eau douce

Concentration 2.9 mg/l

Valeur type PNEC Type Sol

Concentration 5.4 mg/kg

Valeur type PNEC Type STP



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

Concentration 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Il est indispensable de séparer les vestiaires, toilettes et salles de douche. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Demi-masque filtrant les particules, filtre FFP2 - Norm DIN EN 149; Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR Épaisseur du gant >= 0.11 mm Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection; Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat poudre cristalline

CouleurblancOdeurinodore

valeur pH

Valeur 10.1 à 10.4

Concentration/H2O 23.4 g/l température 20 °C

Point de fusion

Valeur 65 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur °C Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

Ne pas auto-inflammable

Densité

Valeur 1.731 g/cm³

Hydrosolubilité

Valeur 23.4 g/l température 20 °C

température de décomposition

Valeur > 150 °C

Viscosité



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

dynamique

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

réducteurs fortes, Sels des métaux lourds

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu. Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 890 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

tétraborate de disodium, anhydre

Espèces rat

DL50 > 2600 mg/kg

méthode OCDE 401

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces rat

DL50 890 à 1300 mg/kg

méthode EPA

Source EPA OPP 81-1

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

tétraborate de disodium, anhydre

Espèces lapin

DL50 > 2000 mg/kg

méthode EPA

Source US EPA-FIFRA guidelines

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces lapin

DL50 > 2000 mg/kg



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

tétraborate de disodium, anhydre

Espèces rat

CL 50 > 2.04 mg/l

méthode OCDE 403

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces lapin

CL 50 1165 g/m³

Durée d'exposition 4 h

méthode OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation fortement irritant

Remarque Risque de lésions oculaires graves.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

exposition répétée

évaluation Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Voie d'exposition par inhalation

Expériences issues de la pratique

Irritation

Autres données

CMR-effets (cancérigène, mutation d'hérédité et toxique pour la réproduction)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Substance de référence Acide perborique (HBO(O2)), sel de sodium, tétrahydraté [contenant < 0,1

% (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro

mètre]

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 51 mg/l

Substance de référence tétraborate de disodium, anhydre

Espèces Pimephales promelas

CL 50 79.7 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les poissons (Composants)

tétraborate de disodium, anhydre

Espèces Pimephales promelas

CL 50 79.9 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

> remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

CL 50 51 mg/l

méthode **OECD 203**

Toxicité pour les daphnies

Substance de référence Acide perborique (HBO(O2)), sel de sodium, tétrahydraté [contenant < 0.1

% (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro

mètrel

Espèces Daphnia

CE₅₀ mg/l

Substance de référence tétraborate de disodium, anhydre

Espèces Daphnia

CL 50 133 mq/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre

aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces Daphnia magna

CE₅₀ 11 mg/l

Toxicité pour les alques

Substance de référence Acide perborique (HBO(O2)), sel de sodium, tétrahydraté [contenant < 0.1]

% (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro

mètrel

Espèces Selenastrum capricornutum

CE50 3.3 mg/l

Substance de référence tétraborate de disodium, anhydre

Pseudokirchneriella subcapitata Espèces

CE50 40 mg/l

72 Durée d'exposition

tétraborate de disodium, anhydre Substance de référence Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 15.4 mq/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les algues (Composants)

tétraborate de disodium, anhydre

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 40.2 mg/l

Durée d'exposition 72

06645600 ex9 SDS 20170816.pdf

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre

aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces Selenastrum capricornutum

> 3.3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Valeur 86 % h

Durée de l'essai 48

évaluation biodégradable méthode OECD 301D

Source Fiche de données de sécurité approvisionneur

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

N'est disponible



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Légèrement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.



Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matiere: 066456 Version: 4 / CH Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 18.11.20

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Ox. Sol. 2 Matière solide comburante, Catégorie 2
Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.